

Strasbourg, le 21 juin 2021

Objet : Conditions de passation de l'EAF

Madame la Rectrice,

Vous avez régulièrement remercié les personnels pour leur engagement au cours de ces deux dernières années.

C'est pourquoi nous vous alertons aujourd'hui sur la situation de nos collègues de français. Ceux-ci se trouvent en effet confrontés à des conditions de passation et correction des épreuves anticipées de français très dégradées, qui les mènent au bord de la rupture.

En effet, pour tenir compte des conditions de préparation liées à la pandémie, la possibilité a été donnée aux candidats de l'épreuve orale de choisir entre deux textes. Cet aménagement, souhaitable, a cependant des conséquences sur les examinateurs qui ont dû préparer le double de questions de grammaire.

Cette préparation s'est également déroulée dans un temps réduit puisqu'en raison d'un problème technique, le téléchargement des récapitulatifs n'était toujours pas possible le 18/06 au matin. Ce retard ne laisse aux examinateurs qu'un jour ouvrable et demi pour préparer en amont les textes et œuvres choisies par les élèves.

A cela s'ajoute le fait que les interrogateurs doivent eux-mêmes imprimer les textes, récapitulatifs et listes d'appel de leurs candidats ; le nombre de ces derniers pouvant dépasser les 50.

Nous rappelons également que contrairement au Grand Oral, les élèves sont sous la responsabilité des examinateurs pendant qu'ils préparent. Ce qui pose une difficulté supplémentaire car comment s'assurer que l'élève en train de préparer n'entend pas le candidat précédent traiter éventuellement de la même œuvre que lui alors que le port du masque nécessite de parler plus fort et que la nouvelle épreuve ne permet plus au jury de décider d'interroger sur des œuvres différentes deux candidats successifs ? Ce qui semble une évidence pour le Grand Oral, à savoir la prise en charge des élèves par des surveillants sur le temps de préparation, devrait l'être également pour les oraux de l'EAF, non seulement cette année mais pour les sessions prochaines. C'est aussi la garantie que l'élève puisse préparer dans des conditions de silence et de concentration optimales.

Concernant la correction des épreuves écrites, les convocations ne sont arrivées aux collègues que dans un 2^e temps et ne précisaient pas le nombre de copies. La réunion d'harmonisation n'a, elle, été fixée que tardivement. En série générale, les collègues n'ont pas été informés si leurs paquets ne comprendraient que des copies traitant d'un même sujet ou s'ils étaient susceptibles de corriger les deux sujets. Ils ont donc dû travailler deux textes de commentaires et 6 sujets de dissertation entre le jour de l'épreuve et la réunion d'harmonisation.

En séries technologiques, ce sont 6 contractions de textes, 6 essais et deux commentaires qui ont été proposés aux élèves, obligeant les correcteurs à démultiplier leur travail de préparation.

Nous espérons que le délai entre l'épreuve et la remise des copies a permis de trier les copies et de constituer des paquets qui n'obligent pas les correcteurs à jongler en permanence entre tous les sujets, ce qui alourdirait encore leur charge de travail.

C'est pourquoi, dans l'urgence de cette fin d'année, nous vous demandons Madame la Rectrice d'intervenir pour que :

- les élèves soient pris en charge par des surveillants pendant le temps de préparation, comme c'est le cas pour le Grand Oral ;
- l'impression des récapitulatifs, textes et listes d'appel ne repose pas sur les collègues (au moins pour ceux qui n'ont pas encore effectué cette tâche) et que l'attribution d'un descriptif à un élève soit clairement identifié dans la liste d'appel par une mention de sa classe d'origine ;
- que les collègues de lettres en charge d'examen soient dispensés d'assurer leurs cours.

Par ailleurs, en cette période de forte chaleur, serait-il possible que des consignes soient données pour que, dans les centres d'examen, les salles les plus fraîches soient réservées pour la passation des oraux ?

Nous espérons pouvoir compter sur vous pour éviter l'épuisement de nos collègues en cette période d'examen.

Soyez assurée, Mme la Rectrice, de notre attachement au service public d'éducation.

Arnaud Sigrist et Séverine Charret, co-secrétaires académiques du SNES-FSU

